

Aureilhan *le mag*

#30 - septembre 2022 / Toute l'information de votre Ville

ville-aureilhan.fr

  Mairie d'Aureilhan

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Priorité aux
économies
d'énergie p. 5 à 7

L'agglomération Tarbaise,
vue depuis le Pic du Midi
de Bigorre.

Tranquilité publique

Le Service de Police
Municipale et ses
nouveaux locaux
p. 12 à 15

Budget Participatif

Les résultats de la
deuxième édition
p. 16

Animations

Culture, associations, fête
locale, tout savoir sur les
festivités de la rentrée!
p.17 à 19



Directeur de la rédaction :

Yannick BOUBÉE

**Conception éditoriale, rédaction,
mise en page et conception graphique :**

Laurent BLOCCQUET, Marie TOCABEN

Photographies et illustrations :

Service Communication, Mairie
d'Aureilhan, Adobe Stock, Freepik

Imprimerie : Reprint, papier 100% recyclé

Distribution : Adrexo

Nombre d'exemplaires : 4 300



**Mairie d'AUREILHAN Place François
Mitterrand - BP 40 - 65 800 AUREILHAN**

Horaires d'ouverture de la Mairie

lund-vend : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

Tél. : 05 62 38 91 50

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Fax : 05 62 38 91 59

Facebook : Mairie d'Aureilhan

YouTube : Mairie d'Aureilhan

**Retrouvez ce magazine et toutes les
actualités de la ville d'Aureilhan sur :**
www.ville-aureilhan.fr

Sommaire

3 L'ÉDITO DU MAIRE

4 ARRÊT SUR IMAGE

5 TRANSITION ECOLOGIQUE

8 CADRE DE VIE

12 TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

16 BUDGET PARTICIPATIF

17 CULTURE

18 ASSOCIATIONS

19 FÊTE LOCALE

20 ÉDUCATION

22 TRAVAUX

24 VIE ASSOCIATIVE AUREILHANAISE

25 HISTOIRE ET PATRIMOINE

26 TRIBUNE DES ÉLUS

27 DANS MA VILLE

//Clic Clac!

Mai 2022 : les petites mains bénévoles confectionnent avec entrain les éléments décoratifs des chars de la Société Chorale et Cavalcade, en vue de la fête locale des 23, 24, 25 et 26 septembre.



Envie de partager un moment insolite dans la rubrique Clic-Clac? Envoyez-nous votre photographie (Service Communication : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr) dans un format de bonne qualité et accompagnée d'un texte court. Il se pourrait bien qu'elle soit publiée dans le prochain numéro d'Aureilhan le Mag.



Yannick BOUBÉE

Maire d'Aureilhan
Conseiller départemental

COMPRENDRE ET AGIR SEREINEMENT DANS UN MONDE INCERTAIN

Chères Aureilhanaises,
Chers Aureilhanais,

La paix n'est plus une évidence et le climat nous met en situation de vulnérabilité. Tout ce qui se passe sur la planète nous concerne directement; nous habitons, encore plus qu'hier, dans un « village-monde ».

Les Ukrainiennes et les Ukrainiens se battent pour sauvegarder leur démocratie. A travers leur combat, nous pouvons mesurer l'immense bonheur de vivre dans un pays en **paix**. Après deux années marquées par la **Covid-19**, cette **guerre**, déclarée par la Russie de Vladimir Poutine, a des répercussions sur notre vie quotidienne et ajoute de nouvelles incertitudes... Un autre phénomène, très bien décrit dans les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) créé il y a plus de trente ans, menace la planète telle que nous la connaissons : il s'agit du **dérèglement climatique**. Nous avons vécu la multiplication d'épisodes caniculaires, puis une sécheresse exceptionnelle avec pour conséquences des feux dans des régions de France jusqu'à lors épargnées et de sévères restrictions d'eau. L'été 2022 détient le record du nombre de jours de vague de chaleur, se classe comme le 2^{ème} été le plus chaud depuis 1900...

Anticiper, Agir, Protéger

Si la paix et le climat peuvent paraître éloignés des préoccupations de la Commune -nous savons qu'il n'en est rien-, la **cohésion sociale**, tellement précieuse, demeure un objectif essentiel des élus de proximité que nous sommes. Dans un monde toujours plus incertain, il appartient aux élus de prendre les mesures nécessaires pour adapter le patrimoine public aux changements permanents et protéger la population. En toute humilité, à son échelle, l'équipe municipale avait déjà agi en faveur de la **transition énergétique** ces dernières années; c'est ainsi que nous avons pu être réactifs pour procéder, avec le soutien du Syndicat Départemental de l'Energie, à l'extinction de l'éclairage public dès le 11 juillet et accélérer la mise en œuvre d'indispensables mesures d'économie d'énergie (dossier pages 5 à 7). A ce jour, malgré la hausse considérable des tarifs de l'énergie, nous parvenons à préserver les investissements de demain, en gardant un taux de fiscalité locale raisonnable. Bien sûr, certaines décisions ne sont pas faciles à prendre. Pour

autant, nous continuerons à travailler, en cohérence avec nos convictions et valeurs, à notre avenir commun. L'équipe œuvre en ce sens, attachée à la cohésion sociale et au bien-vivre au quotidien (voir la tribune du groupe « Aureilhan Unis dans l'Action », page 26).

Pour finir sur une note plus légère, je vous invite à découvrir dans ce magazine le programme des animations de ce début d'automne ainsi que l'agenda de la nouvelle programmation culturelle de l'ECLA. Profitez des prochains moments festifs organisés dans notre ville, et faites-en des instants de rencontres riches de convivialité et de partage.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Bien fidèlement,

Le 7 septembre 2022

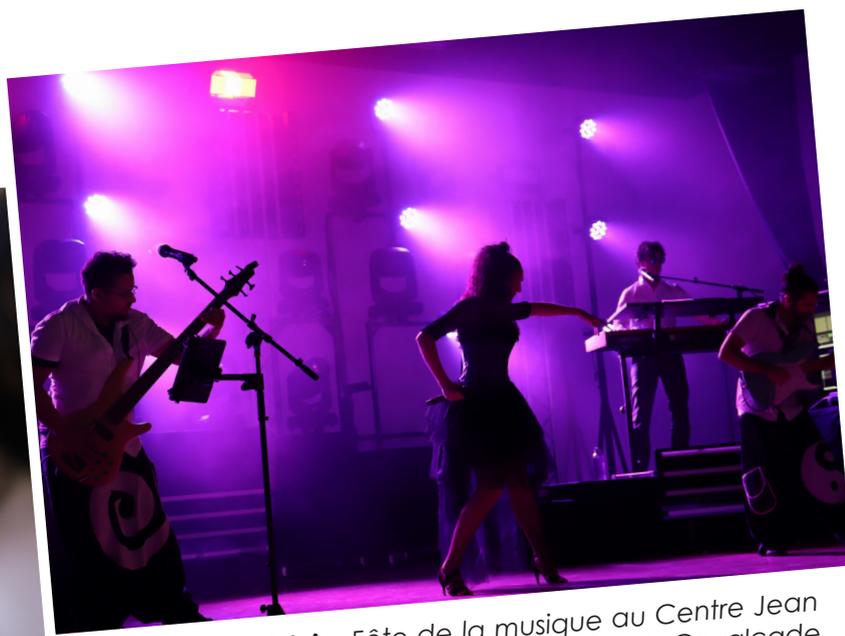
Vous souhaitez rencontrer un élu pour évoquer un sujet en particulier ? Le Maire et les Maires-Adjoints vous reçoivent en Mairie dans le cadre de leurs permanences hebdomadaires. Pour prendre rendez-vous, contactez l'Accueil de la Mairie au 05 62 38 91 50.



Retour en images sur l'été 2022 à Aureilhan...



Vendredi 17 juin. Concert du groupe « De grands enfants » à l'ECLA.



Mardi 21 juin. Fête de la musique au Centre Jean Jaurès, par la Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan.



Mercredi 22 juin. Fête de la musique par la Maison des Jeunes et de la Culture et la Communauté d'Agglomération Tarbes - Lourdes - Pyrénées.



Samedi 2 juillet. Pic Geek Day, en présence de M.Eric TOSTI, réalisateur du film « Terra Willy, planète inconnue », fondateur des studios « TAT » sur Toulouse. © Photographie JBD



Samedi 20 août. Cérémonie du 78^{ème} anniversaire de la Libération. © Photographie JBD



Retrouvez les événements sur Facebook : Mairie d'Aureilhan

ÉNERGIE : UN PLAN D' ACTIONS VISANT PLUS DE SOBRIÉTÉ

Face à la hausse importante des coûts de l'énergie, la Commune d'Aureilhan a décidé d'accélérer son action en faveur de la transition écologique.

Le conseil municipal d'Aureilhan a adopté le 28 juin 2022 un plan d'actions promouvant notamment la lutte contre les gaspillages et la sobriété énergétique.

La fin d'année 2021 a été marquée par la hausse spectaculaire du prix des énergies s'expliquant principalement par la relance économique faisant suite aux confinements successifs.

En effet, la forte et soudaine demande en énergie a généré une importante tension sur les marchés, qui a elle-même entraîné une augmentation constante des prix, jusqu'à atteindre des montants encore inimaginables quelques mois auparavant.

La guerre en Ukraine est venue perturber un marché déjà fortement tendu et a renforcé cette tendance haussière du coût de l'énergie. D'autres facteurs sont venus aggraver la situation, parmi lesquels un niveau de disponibilité de la ressource nucléaire au plus bas puisque la moitié des réacteurs est arrêtée.

Actuellement, seuls les particuliers et certaines très petites collectivités en milieu rural sont concernés par le blocage des prix du gaz depuis novembre 2021 et la hausse plafonnée à 4% des tarifs de l'électricité depuis le mois de février.



S'agissant des Communes, « Les augmentations de coût de fourniture d'énergie s'échelonnent entre 30 et 300% pour l'électricité et le gaz », indiquait en janvier dernier l'Association des Maires de France (AMF) dans un courrier adressé au Premier ministre.

2022 : + 140 000 € de dépenses énergétiques

A Aureilhan, la dépense énergétique supplémentaire est évaluée à plus de 140 000 € en 2022 à consommation constante. La guerre en Ukraine, déclenchée en février dernier, génèrera très certainement une augmentation complémentaire de cet ordre-là en 2023. Ce qu'il faut avoir en tête : 1 point d'impôt local à Aureilhan = 38 000 euros.

En 2022, la Commune d'Aureilhan a dû se résoudre à augmenter le taux de fiscalité de la taxe foncière de 1%. Toutefois, cette augmentation ne permet pas de compenser

la hausse des prix due à l'inflation, ni les hausses des prix du gaz (+122%) et de l'électricité (+40%).

Par conséquent, un plan d'actions, renforçant des mesures existantes, est mis en place afin de maîtriser la consommation énergétique de la Commune.

REPÈRES

La Commune d'Aureilhan n'a pas attendu 2022 pour agir. Depuis 2014, un programme d'investissement de modernisation de l'éclairage public de 723 000 euros a permis de remplacer 780 points lumineux sur les 1770 que compte la Commune. Des investissements ponctuels sont également réalisés toute l'année.



1. Economiser et maîtriser les consommations au sein des bâtiments communaux

Les actions ciblent les comportements des utilisateurs, agents et usagers du service public.

Des solutions simples et rapides peuvent être mises en place et avoir de bons résultats ; elles nécessitent cependant l'implication des utilisateurs. Aussi, une campagne de sensibilisation et de communication auprès des utilisateurs (agents et public utilisateurs des installations et locaux communaux) sera conduite.

L'action porte aussi sur les consommations de gaz et d'électricité.

Les Services Techniques suivent les consommations par bâtiment. Des relevés de compteurs (eau, gaz et électricité) sont effectués à une fréquence régulière permettant ainsi de détecter rapidement des consommations anormales, mais aussi de mesurer l'évolution des consommations sur le long terme. La Commune étudie actuellement l'installation de minuteurs et de commandes centralisées avec pour objectif d'ajuster au mieux les consommations en lien avec l'usage des salles.



Economiser l'énergie dans les bâtiments nécessite la participation active de tous !

2. Adapter les équipements publics

Pour agir durablement et faire des économies, l'adaptation des bâtiments communaux est indispensable. La Commune d'Aureilhan s'est déjà engagée dans cette démarche. Par exemple, récemment, le restaurant scolaire a été pourvu de panneaux solaires thermiques et la future salle d'activités, rue de l'Industrie (p. 23), sera également dotée de panneaux photovoltaïques qui contribueront à la maîtrise de la consommation d'énergie.

Dans les bâtiments chauffés au gaz, des actions menées cette année pourront être visibles, notamment :

- L'installation solaire thermique et la nouvelle chaufferie du restaurant scolaire ;
- Le remplacement de l'équipement chauffant et ventilant de l'auditorium de l'ECLA ;
- L'isolation du presbytère et des salles associatives de l'ancienne Mairie (réalisée en 2021).

Améliorer la gestion des périodes de chauffe avec contrôle des températures d'ambiance optimisera les consommations de gaz, notamment dans les écoles.

Les opérations de gros entretien à venir très prochainement doivent intégrer de manière forte le besoin d'économie d'énergie, notamment :

- La réfection et l'isolation de la toiture des écoles des Cèdres ;
- Le remplacement des radiateurs de la salle du cloître ;
- L'étude en cours au Syndicat Départemental d'Energie concernant la mise en place d'une chaufferie bois commune aux écoles Lamar-tine A et B, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie.

3. Gérer l'éclairage public

Sensibiliser les utilisateurs, adapter les bâtiments peut avoir un effet à moyen et long termes. Toutefois, ces actions n'impactent pas suffisamment les économies d'énergie, surtout dans un contexte de très forte hausse des coûts. Face à ces hausses de prix qui affectent déjà les investissements de la Commune, la solution d'économie la plus simple et la plus efficace à mettre en œuvre est l'extinction de l'éclairage public.

De plus en plus de Communes décident de mettre en place la coupure nocturne, c'est-à-dire que pendant une partie de la nuit, l'éclairage public est éteint. A Aureilhan, cette mesure est en vigueur depuis le 11 juillet 2022, entre 23h et 6h du matin.

Ce dispositif permet ainsi de réaliser des économies d'énergie significatives. Mais pas seulement.



L'économie est estimée entre 40% et 45% de la dépense totale.



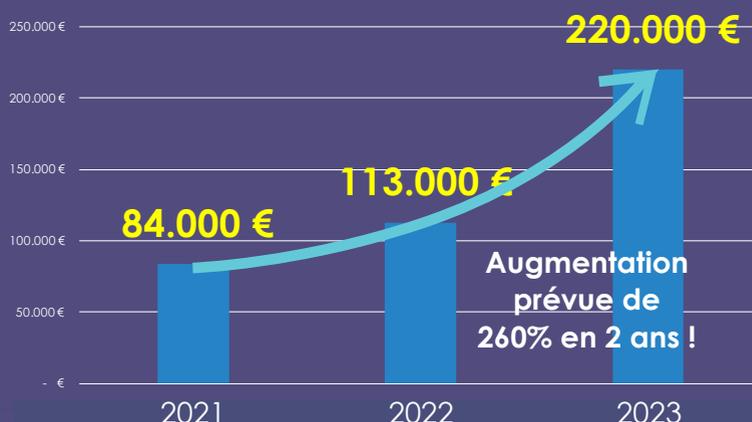
Protection du ciel et de l'environnement nocturnes.



Diminution importante de la pollution lumineuse et amélioration de la qualité du ciel nocturne, Aureilhan se situant à proximité de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Pic du Midi de Bigorre.

Contribution efficace et immédiate à la lutte contre le changement climatique et le gaspillage énergétique.

Evolution des dépenses d'éclairage (à consommation constante) par la Commune d'Aureilhan



MOINS D'ÉCLAIRAGE, MÊME SÉCURITÉ



Il n'existe pas de rapport de stricte causalité entre l'extinction nocturne de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance. A ce titre, 80% des cambriolages sont observés en journée.

Coté sécurité routière, le nombre de véhicules circulant entre 23h et 6h du matin sur la Commune d'Aureilhan est très faible, y compris sur les voies départementales et nationales.



3 questions à Emmanuel ALONSO, 1^{er} Maire-Adjoint, en charge du développement durable

L'extinction de l'éclairage public dans toute la Ville est la mesure la plus radicale de ce plan. Était-il possible de faire autrement ?

Oui, bien sûr, il est toujours possible de faire autrement. Pour faire face aux hausses des prix de l'énergie, réduire les investissements ou augmenter significativement le taux des impôts de la Commune étaient des options possibles. Ce n'est pas le choix qui a été fait.

Pourquoi ?

Pour deux raisons très simples. Tout d'abord, l'équipe municipale a été élue sur des convictions et des prin-

cipes forts : la sobriété énergétique en fait partie. A présent, notre programme d'investissements sera adapté à ce nouvel environnement qui appelle à accélérer les équipements qui tiennent compte du changement climatique et qui contribuent aux économies d'énergie. Avec l'extinction de l'éclairage public, nous accélérerons donc la transition énergétique. Enfin, pour des raisons de solidarité et de justice sociale, la Municipalité d'Aureilhan ne voulait pas augmenter de façon déraisonnable la fiscalité locale et faire peser uniquement l'effort sur les Aureilhanais payant la taxe foncière.

Faut-il s'habituer à l'extinction de l'éclairage public ?

Je pense que cette mesure sera pérenne ; plus du tiers des Communes françaises ont procédé à l'extinction de l'éclairage public. A l'évidence, nous évoluons désormais dans un monde où l'énergie sera de plus en plus chère et où la nécessaire sobriété doit être considérée comme un véritable progrès, en particulier sur le plan environnemental.

Pour marcher dans une Ville propre

Les incivilités ? Ce sont ces gestes qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces communs.

Bannissons les dépôts sauvages

Les dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect ni des consignes de tri ni des lieux de dépôt, sont dans l'esprit intolérables et dans les faits illégaux. Ils sont de plus en plus nombreux, abîmant l'environnement au détriment des personnes qui vivent ou se promènent dans ces endroits souillés, aussi bien en ville que dans la nature.

Ce type d'agissements expose leurs auteurs à une contravention de 4^{ème} classe (750 € maximum) ou de 5^{ème} classe (1 500 € maximum, 3 000 € en cas de récidive), comme indiqué à l'article R 635-8 du Code pénal.

Comment bien jeter ?

Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen. Dans les Hautes-Pyrénées, tous les emballages se trient ! Ainsi, les contenants jaunes peuvent accueillir les cartonnettes et briques alimentaires, contenants en plastique, sachets de chips, journaux, papiers et tous les emballages en métal, canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop en aluminium et couvercles en métal, par exemple.

Les autres déchets sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères (vert ou grenat) : vaisselle, plat, miroir, aliments non compostables tels que la viande ou le poisson, le polystyrène, les déchets d'hygiène (couches, coton...) N'hésitez pas à composter vos restes alimentaires !

Le verre (bouteilles, pots et bocaux, petits ou grands) et les vêtements doivent être déposés dans les contenants spécifiques disposés dans la Ville (carte ci-contre p.9).

Les grands cartons, les emballages trop volumineux des appareils électroménagers ou ceux des meubles en kit se recyclent, mais ils doivent être déposés en déchetterie, dont l'accès est gratuit et sans rendez-vous. La déchetterie du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets (SYMAT) est ouverte à Aureilhan du mardi au samedi. En cas de doute sur la possibilité de dépôt d'un objet, demandez confirmation au 0 800 816 051 (appel gratuit) avant de vous déplacer.

Aucun déchet ne doit être déposé dans l'espace public, ou à côté des contenants.

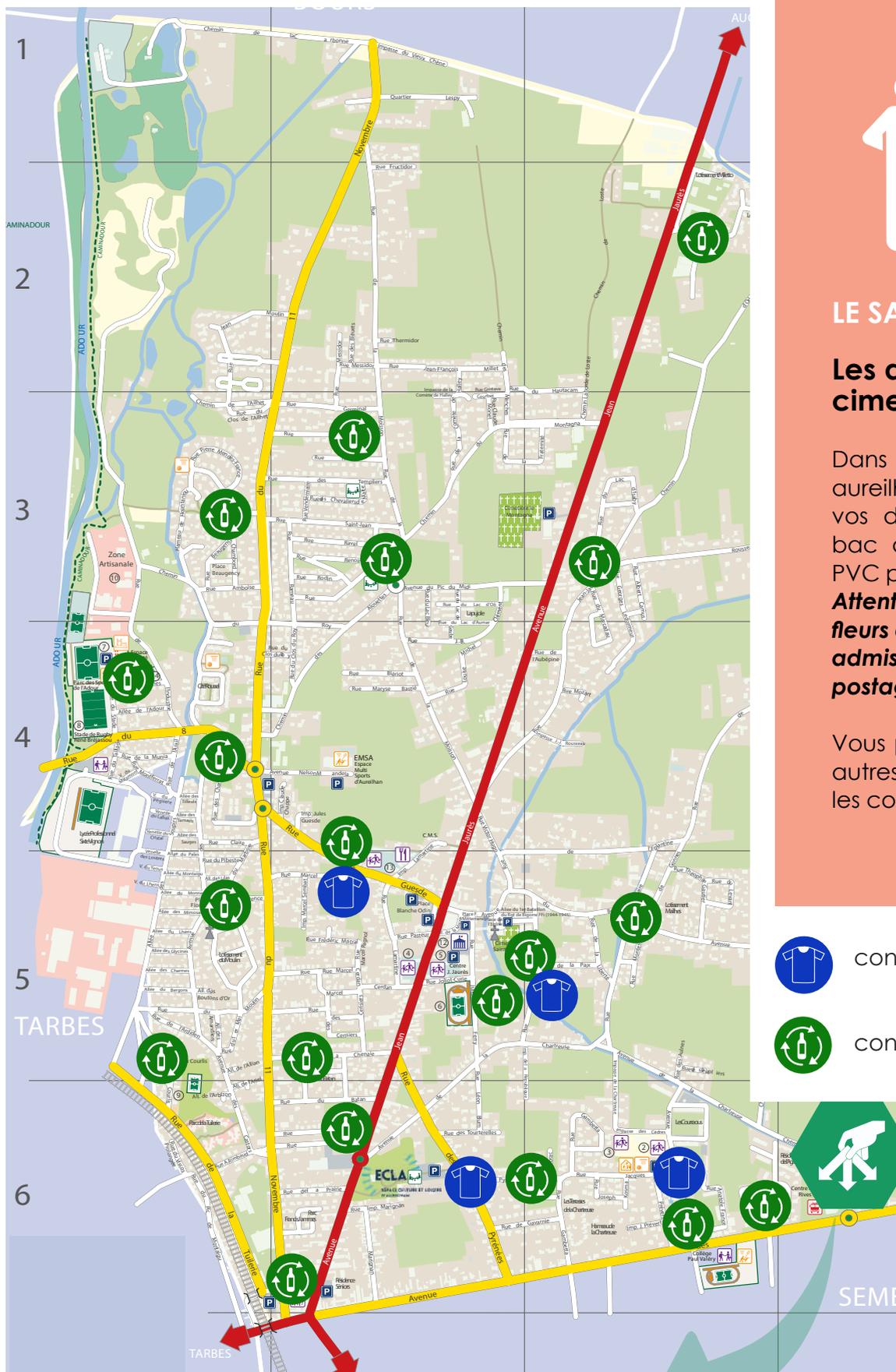
Bannissons aussi les crottes de chien

Les déjections canines sont classées au même rang que les déchets, ordures, les matériaux et les liquides insalubres, par l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement. En cas de non ramassage de la crotte de votre toutou, vous encourez une amende de 68€, ce qui fait cher la commission... Bien évidemment, n'oubliez pas non plus dans un second temps de déposer votre sachet dans une poubelle de la Ville...

Le Service « entretien des voiries - espaces verts » fait tout son possible pour maintenir la Ville propre. Il effectue un passage quotidien sur les lieux les plus fréquentés à Aureilhan. Pour le bien-être commun, les mauvaises habitudes doivent être bannies, il n'est jamais trop tard. La responsabilité de la salubrité publique ne peut pas appartenir qu'aux employés communaux... La propreté, c'est notre affaire à tous !



Carte de tri collectif du verre et des vêtements dans la Ville



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les déchets au cimetière

Dans les cimetières aureilhanais, déposez vos déchets dans le bac de compost en PVC prévu à cet effet. **Attention : seuls les fleurs et végétaux sont admis pour le compostage.**

Vous pouvez jeter vos autres déchets dans les containers.

-  conteneur à vêtements
-  conteneur à verre

Pour en savoir plus : symat.fr

Déchetterie d'Aureilhan, avenue des Sports

**Horaires d'été
avril à septembre**

mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Horaires d'hiver
octobre à mars**

mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
samedi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Fermeture le dimanche et le lundi

Une nouvelle adresse pour France Services

HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

CONTACT :

05 62 32 60 40

france.services@ville-aureilhan.fr



Septembre 2022. Le nouveau local France Services, à côté du Centre de Santé et de la Mairie.

L'espace France Services d'Aureilhan a ouvert en janvier 2022 dans un local provisoire situé au 2 avenue du Bois. Après des travaux d'aménagement spécifiques réalisés de mai à août 2022, les usagers sont accueillis dans un nouvel espace. Il a ouvert ses portes le mardi 30 août dernier, à quelques mètres du site initial, dans une partie des locaux de l'ancienne brasserie « Le Central », au n°3, place François Mitterrand. Accessible aux personnes à mobilité réduite, l'espace de 82 m² (deux fois plus grand que le local précédent) est doté d'une salle de réunion qui permettra notamment le développement d'ateliers numériques pour les publics éloignés des usages informatiques.

Si vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives, les agents de France Services vous accompagnent dans un large choix de domaines, grâce aux 14 partenaires. Il s'agit d'un service public communal gratuit pour les usagers.

Pour une prise en charge efficace et rapide de votre dossier, nous vous conseillons de prendre préalablement rendez-vous avec les agents de France Services.

Coût : 204 000 € TTC

Subvention de l'État : 95 000 € (au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Favoriser la vie dans votre jardin à l'automne

Pour favoriser la biodiversité dans votre jardin à l'arrivée du froid, le Service Espaces Verts vous donne quelques conseils :



1 Laisser place aux **haies variées** et opter pour des **plantes mellifères de l'automne** comme l'Abélia, le Crocus, le Rosier, pour permettre aux insectes pollinisateurs de se nourrir et préparer l'hiver.

2 Installez des **perchoirs et laissez à la portée des oiseaux** des aliments adaptés.

3 Laisser volontairement du **bois coupé, de l'herbe haute ou des feuilles mortes** dans un espace inutilisé de votre jardin jusqu'au printemps.

4 En fin d'automne, **broyez** vos déchets verts et **paillez** vos massifs.

Que faire en cas de détection d'un nid de frelons asiatiques ?

- S'il est situé sur le **domaine privé**, le propriétaire ou le locataire peut s'adresser à un désinsectiseur professionnel spécialiste (obligation de détenir un Certibiocide). Ne tentez pas d'intervenir vous-même.
- S'il est situé sur le **domaine public**, la Mairie en est responsable ; par conséquent, appelez le 05 62 38 91 50. Selon les situations, les sapeurs-pompiers ou un professionnel procéderont à sa destruction.

Santé : des défibrillateurs cardiaques dans la Ville

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

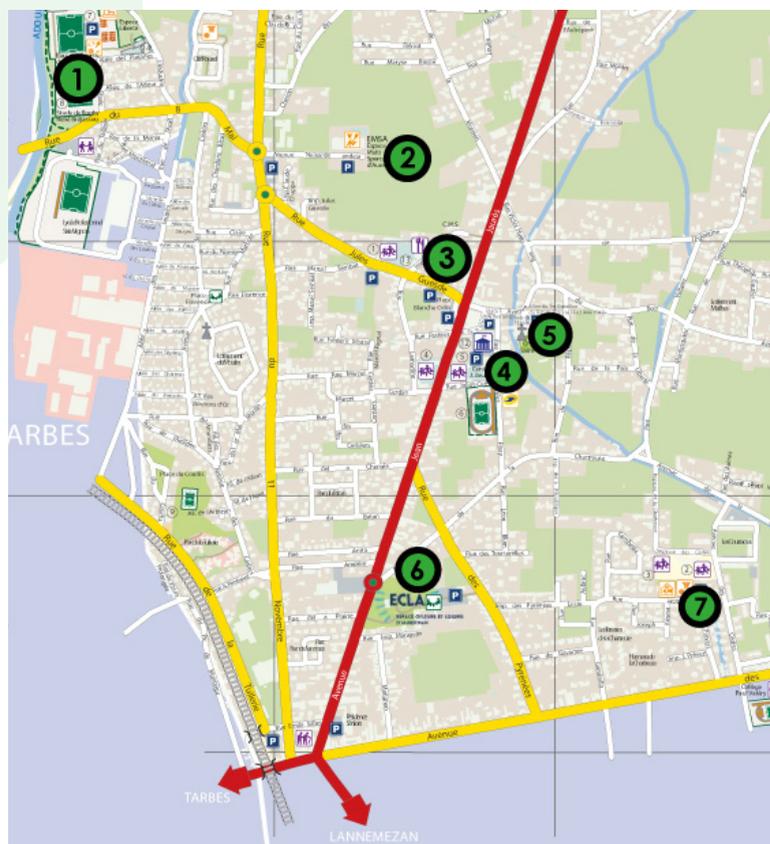
A Aureilhan, six Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sont accessibles pour aider à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Ils ont pour capacité d'analyser le tracé cardiaque

de la victime et d'évaluer si un choc électrique externe est nécessaire ou non.

Toute personne est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge (décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins).

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Avant toute manipulation et en cas d'urgence vitale, contactez les secours professionnels au 15, 18 ou 112.



Carte d'emplacement des sept défibrillateurs de la Ville : 1 : Stade de l'Adour, 2 : Espace Multisports d'Aureilhan (EMSA), 3 : Maison Associative, 4 : Centre Jean Jaurès, 5 : Cloître, 6 : Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) et 7 : Maison du Temps Libre (installation prévue à l'automne 2022).

Permanences des élus

Vous souhaitez présenter un projet ? Partager une idée ? Exposer une problématique ? Prenez rendez-vous avec le Maire ou un.e Maire-Adjoint.e au 05 62 38 91 50 ou en envoyant un message à l'adresse mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

	Yannick BOUBÉE	Maire	reçoit le mardi à partir de 8h30 et le jeudi à partir de 17h30
	Emmanuel ALONSO	1^{er} Maire-Adjoint Développement Durable, Prospective, Urbanisme, Travaux	reçoit le mardi à partir de 18h30
	Isabelle CHÉDEVILLE	2^{ème} Maire-Adjointe Solidarité, Protocole, Démocratie Participative, Relation avec la population, Citoyenneté	reçoit le lundi à partir de 16h00
	Christian ZYTYNSKI	3^{ème} Maire-Adjoint Finances, Marchés Publics, Politiques contractuelles, Elections, Santé, Commerce et Economie	reçoit le mercredi à partir de 17h30
	Virginie FAVERON	4^{ème} Maire-Adjointe Education, Enfance et Jeunesse et Restaurant scolaire	reçoit le mardi à partir de 17h30
	Daniel LARRÉGOLA	5^{ème} Maire-Adjoint Environnement, Forêt, Espace rural, Propreté de l'espace public	reçoit le jeudi à partir de 18h00
	Anna MÉCA	6^{ème} Maire-Adjointe Vie Associative, Gestion des salles communales, Etat civil, Cimetières	reçoit le mardi à partir de 17h30

Une journée avec les Policiers Municipaux

Du matin au soir, les trois policiers accomplissent une multitude de tâches. Aux côtés du Maire, ils jouent un rôle important de proximité pour les habitants et professionnels de la Commune en contribuant au bien vivre-ensemble dans la cité.

« Mais que fait la police municipale ? »

Du terrain, du terrain, encore du terrain

Les policiers municipaux d'Aureilhan sont notamment chargés :

- D'appliquer les arrêtés municipaux (stationnement, occupation du domaine public, travaux, débits de boissons...);
- D'effectuer diverses interventions (accidents, dégradations...);
- De repérer les infractions en terme d'urbanisme, de code de la route ou les infractions pénales;
- D'appliquer les procédures en cas de péril imminent (bâtiment menaçant, ruine...) ou d'insalubrité (déjections, dépôts sauvages...);
- De maintenir la tranquillité publique;
- De surveiller et protéger les enfants aux abords des écoles, ou bien encore le public lors de manifestations telle que la fête locale;
- D'informer les habitants et d'intervenir pour des actions de médiation;
- De gérer des animaux errants ou chiens de 2^{ème} catégorie de la Ville;
- De gérer des conflits et des troubles de voisinage (végétation trop abondante, bruit).

Des missions administratives

- Ils rédigent et font appliquer les arrêtés municipaux, en connaissance des exigences de terrain et en respect de la réglementation;
- Ils s'occupent de la rédaction de divers dossiers communaux (vidéoprotection par exemple, voir encadré ci-dessous);
- Ils coordonnent les manifestations publiques;
- Ils extraient et transmettent les données des radars pédagogiques de la Ville à la Police Nationale.

Le saviez-vous ?

Les policiers assurent des permanences au nouveau Poste de Police, situé au 2, avenue du Bois. Au cours des 7 premiers mois de 2022, ils ont réalisé une centaine d'interventions à la demande des habitants.



Zoom sur... la mise en œuvre de la vidéoprotection à la Maison du Temps Libre (MTL).

Située rue Jacques Prévert, la MTL peut accueillir entre 50 et 80 personnes. Elle est mise à disposition des associations.

Suite à de nombreuses incivilités constatées autour du bâtiment, il a été décidé d'équiper le site d'un dispositif de vidéoprotection qui sera opérationnel à la fin du mois de septembre 2022.



22 juillet 2022. Les policiers municipaux, accompagnés de Brigitte BAGES, Conseillère municipale déléguée à la Mobilité, aux Déplacements et à l'Accessibilité de l'espace public, sensibilisent les usagers, en particulier les automobilistes, au respect de la réglementation du SAS vélos.



Sécuriser les cyclistes

Pour rappel, le SAS vélos est un espace réservé aux cyclistes, situé avant le feu tricolore. Il leur permet d'être plus visibles, plus sécurisés et sereins en se positionnant devant les automobilistes et donc ... les pots d'échappement.

Conducteurs de véhicules à moteur, si vous vous arrêtez dans le SAS vélo, cela constitue une infraction au code de la route, sanctionnée par une amende de 135 euros, et un retrait de 4 points du permis de conduire.

Accompagner les plus jeunes

Judi 12 mai. Des élèves de l'école élémentaire des Cèdres ont participé à une sortie à vélo dans la Ville. Cette sortie était organisée par l'association Prévention MAIF dans le cadre du programme « Savoir rouler à vélo », piloté par le Ministère des Sports. Ce programme propose aux enfants de 6 à 11 ans de se déplacer à bicyclette en toute sécurité sur la voie publique, en leur apprenant les fondamentaux du vélo et du code de la route. Durant une heure, ils ont ainsi pu partager une activité physique en toute sécurité et convivialité, encadrée par la Police Municipale et leur professeur.





Être au plus proche de vous

Devant les écoles, les bâtiments publics, lors d'évènements festifs et dans le cadre de leur permanence, les policiers échangent régulièrement avec les particuliers ou professionnels de la Ville, afin de les informer, les sensibiliser, les rassurer, les accompagner et les sécuriser au quotidien.

Nouveau

La Police Municipale tient des permanences dans son nouveau poste

La Police Municipale vous reçoit sur rendez-vous dans ses nouveaux locaux situés au 2, avenue du Bois à Aureilhan.



5 septembre 2022.
Les policiers municipaux devant le nouveau local.

Vous pouvez demander à être reçu(e) par les agents de la police sur rendez-vous, lors des deux permanences hebdomadaires :

- le lundi de 9h30 à 11h00
- le jeudi de 14h00 à 16h00

Contact :
05 62 38 91 52
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Bien-vivre ensemble



Stationnement dans la Ville

Dans toutes les rues de la Ville où il n'y a pas de places de parking matérialisées, le stationnement est alterné et se répartit ainsi : du 1^{er} au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs de la rue, du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.

Le stationnement sur le trottoir est interdit, sous peine d'une contravention de 135€.



L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique.



Entretien des haies

La Ville a lancé une campagne d'information incitant les particuliers à entretenir leur haie. Le but étant de permettre aux piétons de circuler dans de bonnes conditions sur la voie publique.



L'article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le Maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Préserver les espaces naturels

Les véhicules à moteur sont interdits dans la forêt et sur le « Trait Vert ». Cette décision a été prise afin de minimiser les nuisances (pollution de l'air et pollution sonore) pour les usagers comme pour la faune environnante, pour des espaces plus agréables pour tous.



Depuis janvier 2018, la circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur l'ensemble du site du Bois communal d'Aureilhan (arrêté de police n°2018-01).



Depuis mars 2022, un nouvel arrêté (n° 2022-345) vient compléter les éléments du précédent, interdisant la circulation des véhicules à moteur de manière permanente sur l'ensemble des circuits du Trait Vert à Aureilhan.



En cas de non-respect de ces arrêtés, des sanctions pénales et administratives pourront être appliquées, prévues par l'article R 362-1 du Code de l'Environnement.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ni aux professionnels et ayants droit circulant à des fins d'exploitation et d'entretien des propriétés desservies et qui ont été autorisés.

3 PROJETS RETENUS

Entre le 18 mai et le 20 juin, les Aureilhanais de plus de 16 ans ont pu voter pour l'un des 6 projets proposés.

227 votes ont été comptabilisés, dont **164 votes numériques**.

BUDGET PARTICIPATIF 2^{ème} édition

Le vote en quelques chiffres :

- 72% ont voté en ligne
- 60% sont des femmes
- 46% ont entre 26 et 45 ans



INSTALLATION DE PANNEAUX DE BASKET A L'EMSA



1^{er}

Avec **69 votes** comptabilisés, ce futur espace de sport et de convivialité a été plébiscité par les Aureilhanais, pour le bonheur des petits et grands...

Coût estimé
4 000 €

Sur les 100 000 €, il reste donc 96 000 € pour dépenser l'enveloppe dédiée au budget participatif. Le deuxième projet élu, respectant le budget restant, est :

UN SKATEPARK À L'EMSA

2^{ème}



En conséquence, avec **52 votes**, la création d'un skatepark sur la Commune sera effective. Le projet avait d'ailleurs été proposé au vote l'année dernière, en 2021.

Coût estimé
90 000 €

Il reste enfin 6 000 € pour solder l'enveloppe dédiée au budget participatif.

UN PASSAGE PIÉTON AU 136 AV. JEAN JAURES

3^{ème}



En conséquence, avec **30 votes**, la création d'un passage piéton pour sécuriser les déplacements a été retenu. Cet aménagement sera réalisé à l'automne 2022.

Coût estimé
5 500 €



Nombre de voix pour les autres projets :

Création d'aires de jeux au parc de l'ECLA : 100 000 €	59 voix
Création d'un parcours fitness de musculation : 50 000 €	14 voix
Mise en valeur des œuvres sculptées de l'école Lamartine B : 35 000 €	3 voix

Et maintenant ?

Les porteurs des projets élus seront invités en Mairie au cours d'une réunion de présentation desdits projets. La réalisation du skatepark et des paniers de basket débutera à l'automne 2022.

La troisième édition débutera le 10 octobre 2022 avec la phase de proposition de projets sur : aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr et en format papier.



Rentrée 2022. Et la Culture repart de plus belle !

A quelques jours de l'ouverture de la saison culturelle 2022-2023, Richard LEDUC, Conseiller municipal délégué à la Culture, dévoile les nouveautés du programme. Avec de belles surprises en perspective.

Vous êtes Conseiller délégué depuis septembre 2021. Quels sont pour vous les principaux enjeux de la culture à Aureilhan ?

Après deux ans marqués par la COVID-19, l'enjeu immédiat est de proposer des spectacles et de donner envie au public de reprendre l'habitude de sortir. L'équipe municipale s'est fixée pour cap d'**amplifier la programmation culturelle**. Nous travaillons pour insuffler de nouvelles dynamiques et renforcer l'attractivité de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA). C'est très enthousiasmant.

Dans quelle direction la programmation culturelle va-t-elle évoluer ?

La coopération actuelle avec La **Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)** est excellente. Nous souhaitons aussi enrichir la programmation en produisant du débat, de la réflexion sur des thématiques de société. La Culture doit être proche et accessible du public. C'est essentiel. Nous avons développé dès cette année deux nouveaux partenariats pour diversifier l'offre de spectacle.



Richard LEDUC, fan des Guns n' Roses et de Dream Theater, dans le temple de la Culture Aureilhanaise, à l'ECLA.

Qui sont ces nouveaux partenaires ?

Nous avons fait appel à la Scène nationale du **Parvis** pour que des artistes puissent se produire à l'ECLA. Nous rapprochons ainsi un peu plus cette scène du public aureilhanais, je trouve cela très positif.

En plus du Parvis, nous avons accompagné la naissance du **Cinéclub d'Aureilhan**. L'association proposera une fois par mois un film à l'ECLA. Ses membres sont des cinéphiles qui ont à cœur de partager leur passion pour le 7^{ème} art. Les Aureilhanais apprécieront, je n'en doute pas, de voir ou revoir, dans une salle, à côté de chez eux, des films cultes pour un prix dérisoire.

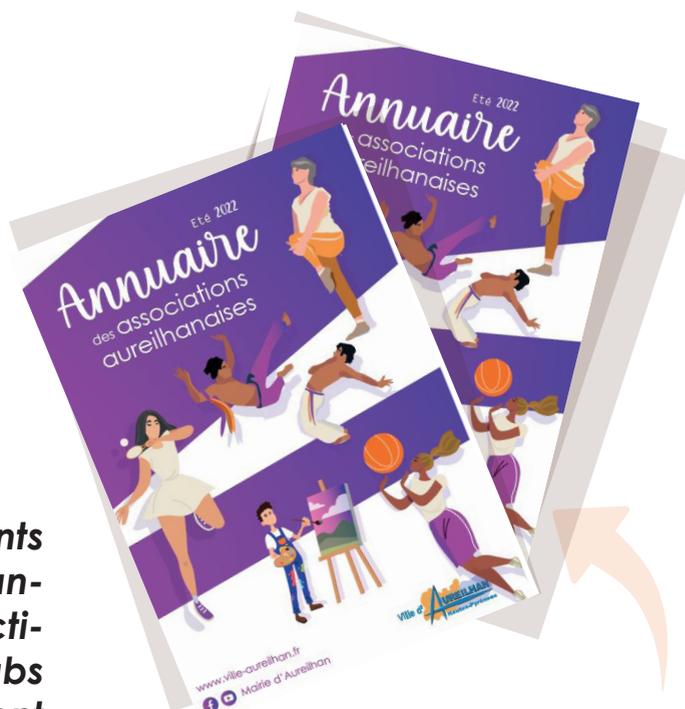
Pour conclure sur une note plus personnelle, quel genre de cinéma appréciez-vous ?

Dans les arts en général, je suis assez éclectique et curieux de tout. Dans le cinéma, je peux autant aimer « La liste de Schindler » de Spielberg que le « Dracula » de Coppola en passant par la filmographie d'Audiard.

Ouverture des festivités le **vendredi 30 septembre à 19h00** avec un spectacle magico-musical !
Retrouvez l'agenda de la programmation culturelle 2022/2023 dans ce magazine.

Retour sur la Rencontre avec les Associations Aureilhanaises

Suite à de nombreux événements sportifs reportés, en raison de la pandémie que nous avons vécue, les activités reprennent en douceur. Les clubs et leurs nouveaux adhérents s'étaient donnés rendez-vous le samedi 3 septembre pour une nouvelle édition de la Rencontre avec les Associations Aureilhanaises, cette fois-ci au parc des Sports de l'Adour !



Si vous ne l'avez pas, l'annuaire des associations est disponible à l'Accueil de la Mairie et sur le site internet de la Commune www.ville-aureilhan.fr



Samedi 3 septembre 2022. Anna MECA et Emmanuel ALONSO, Maires-Adjoints, encouragent les personnes présentes sur les différents stands associatifs.

« Le choix de ce lieu a permis de donner un nouvel élan à cette manifestation ! Les associations ont plus de place pour proposer des démonstrations et les retours des familles sont positifs. »

Anna MECA, Maire-Adjointe



FÊTE D'AUREILHAN

Les 23, 24, 25 et 26 septembre 2022

*4 jours de partage
et de convivialité*



Le programme

Vendredi 23

18h30 : Apéritif de la Municipalité, Place de l'Église, animé par la Banda « Lous Berretes »

19h30 : Bodega apéritif tapas avec animations musicales / Bandas, place de l'Église

23 h : Bal des Jeunes (Podium X-Trem animé par DJ kriss), Centre Jean Jaurès. Entrée : 2 €

Samedi 24

14h : Concours de pétanque
Bar des Castors, Place Florence

14h -17h : Bal des Pitchouns, Centre Jean Jaurès, animé par Kelan production en partenariat avec la MJC d'Aureilhan (gratuit)

18h30 à 2h : Bodega, Place de l'Église

A partir de 21h : Défilé des chars de la Cavalcade et spectacle de rue animé par les Robots Lumynight, Bandas, Meu Brasil, Desman Pipers, Banjo Barjo (gratuit)

22h : Grand Bal avec l'orchestre ADN, Place de l'Église (gratuit)

23h : Bal des jeunes (Podium X-Trem animé par DJ kriss et les lumynight), Centre Jean Jaurès. Entrée : 3 €

23h : Feu d'artifice, stade Jules Ferry (gratuit)

Dimanche 25

12h : Bodega, apéritif tapas animé par Folie Bandas, Place de l'Église

15h30 : Défilé des chars de la Cavalcade. Animation : Bandas, Samba, Banjo Barjo, les Majoraux... (gratuit)

18h30 : Concert « La Petite Culotte » (La Goffa Lolita), place de l'Église (gratuit)

Lundi 26

14h : Concours de pétanque
Bar des Castors, Place Florence

Fête foraine

Les 23, 24 et 25 septembre
autour de la Mairie,
Place François Mitterrand et
rue Jules Ferry

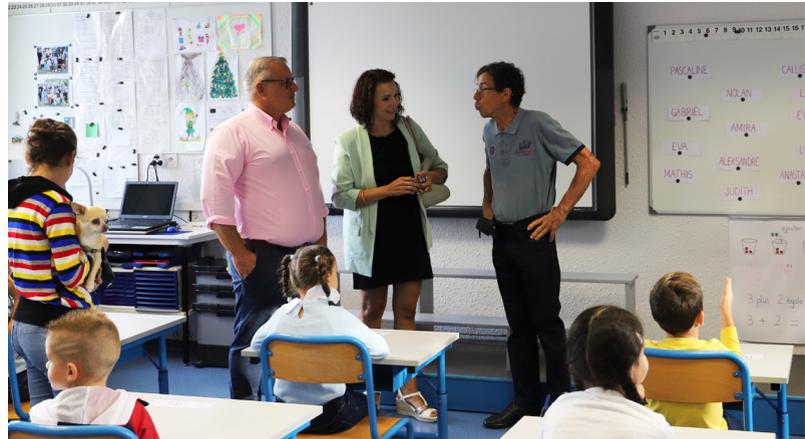


Retour sur la rentrée de l'année scolaire 2022 - 2023 dans les écoles aureilhanaises

A l'occasion de la rentrée scolaire, Emmanuel ALONSO, 1^{er} Maire-Adjoint, et Virginie FAVERON, Maire-Adjointe à l'Éducation, sont allés dans les écoles de la Ville pour souhaiter une belle rentrée aux équipes enseignantes et aux élèves.



École maternelle des Cèdres : échange avec Mme QUERTAIMONT, Directrice



École élémentaire des Cèdres : salutations avec M. QUERTAIMONT, Directeur



École maternelle Marcel Pagnol : discussion avec Mme BERGON, Directrice



École élémentaire Lamartine, échange avec Mme FEMY, Directrice

Chez les petits :

4 ÉCOLES PRIMAIRES

- 2 maternelles : **224** élèves
- 2 élémentaires : **301** élèves
- **22** classes, **1** ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et **1** dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans avec **525** élèves inscrits.

Et chez les grands ?

Entre le Lycée Sixte Vignon (hors BTS) et le Collège Paul Valéry : **937** élèves du secondaire ont fait leur rentrée !

Restaurant scolaire : un service de plus en plus plébiscité

En 2021, le restaurant scolaire de la Commune a servi **41 135 repas** aux élèves de la Ville. Cette dernière propose depuis 2019 l'accès à la « cantine à 1€ » dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Pour rappel, les repas sont frais, élaborés le jour même et composés majoritairement de produits locaux et biologiques.

Depuis quelques années, le restaurant scolaire connaît un succès grandissant et voit sa fréquentation augmenter régulièrement. En maternelle, le nombre d'élèves a progressé de 43% en 5 ans !



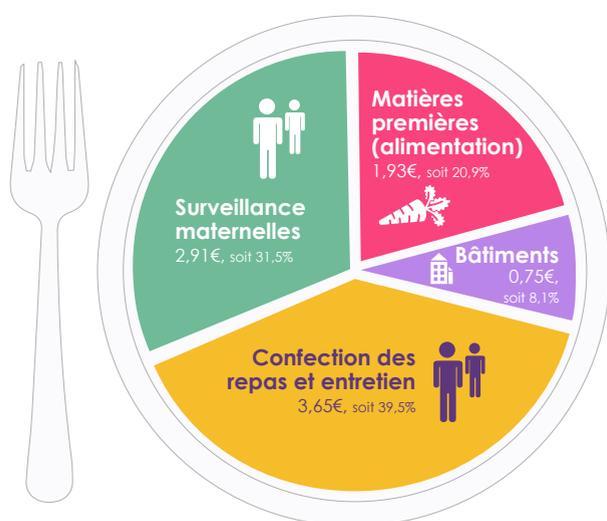
La capacité d'accueil maximale a été ainsi atteinte. Actuellement, un bureau d'études travaille à la recherche de solutions pour permettre de continuer à accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles.



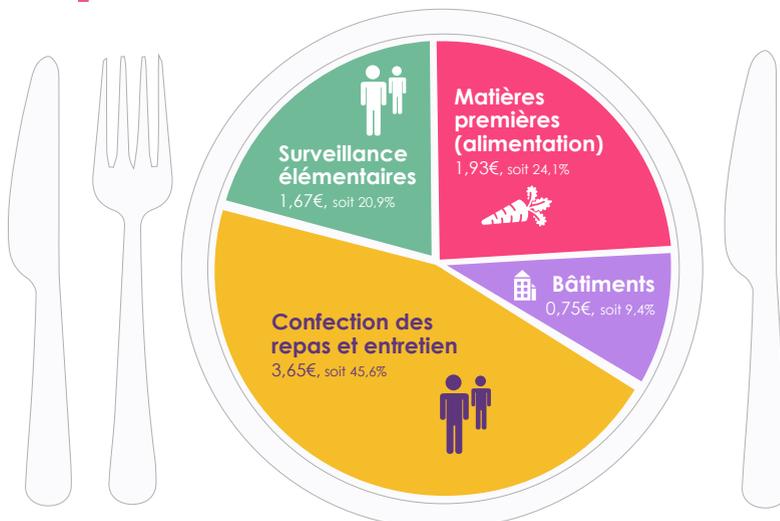
Un repas au restaurant scolaire, ça coûte combien ?

Chez les maternelles

Chez les élémentaires



Coût de revient global : 9,25 €



Coût de revient global : 8 €

La famille ne paie qu'une partie du coût de revient global d'un repas. Entre les maternelles et les élémentaires, la différence est due à un coût de surveillance plus élevé pour les tout-petits.

Travaux de rénovation à l'ECLA

Les travaux sont en cours et se poursuivront jusqu'en 2023 à l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA). Visible depuis le parc, la rénovation de la terrasse a été effectuée, avec prochainement la mise en place de divers dispositifs de sécurité.



Été 2022. Le nouveau revêtement de la terrasse voit le jour avec un carrelage flamboyant neuf.

25 juillet 2022. Pose du nouveau châssis de l'une des fenêtres de l'escalier monumental.



Les travaux ont commencé en mai 2022 avec le retrait de l'ancien revêtement de sol de la terrasse de l'ECLA et la préparation préalable à la pose d'un revêtement final adapté réalisée au mois de juillet, composé de carrelage. Puis, les entreprises sont intervenues sur le remplacement de l'encadrement des fenêtres de la cage de l'escalier monumental de la bâtisse, avec l'installation de nouveaux châssis et restauration du barreaudage en fer.

Les travaux vont durer encore plusieurs mois.

A ce jour, il reste encore à réaliser :

- La pose des cônes pyramidaux sur la terrasse ;
- La reprise du revêtement du parking de la rue des Pyrénées ;
- L'ajout de bandes podotactiles sur l'escalier monumental ;
- Des aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite ;
- La réfection du plafond au dernier étage ;
- La mise aux normes de la sécurité incendie ;
- La reprise des peintures murales et plafonds ;
- Le remplacement de la centrale de traitement d'air et de chauffage ;
- La restauration de certaines menuiseries et de l'éclairage et l'isolation des volets roulants.

Coût : 584 530 €

Un investissement réparti sur deux ans et co-financé par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Ville d'Aureilhan.

Stade des « Pompons verts » : une rentrée en beauté

Les travaux au stade des « Pompons Verts » sont en cours d'achèvement. Malgré des aléas dus à des problèmes d'approvisionnement de matériaux, les adhérents de l'association ASCA Football pourront très prochainement profiter d'un vestiaire moderne au sud du terrain, d'une surface de 165m².

Coût : 432 600 €



Rue du 11 Novembre, une **rénovation** attendue



A gauche, rue du 11 Novembre avant travaux de rénovation intégrale de la chaussée, à droite après travaux.

En 2020, le Syndicat « Adour Coteaux » a changé les canalisations et les branchements individuels du réseau d'eau potable, sécurisant ainsi sa qualité. En suivant, l'entreprise Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a procédé aux travaux d'enfouissement de la ligne haute-tension de juin à septembre 2021.

La rénovation intégrale de la rue du 11 Novembre par le Département s'est déroulée la semaine du 25 avril 2022, en raison du temps nécessaire pour les tranchées de se stabiliser et de se tasser. Pour finir, le marquage au sol a eu lieu les 9 et 10 mai 2022. Le revêtement final de qualité et pérenne, est aujourd'hui plus confortable pour tous les usagers et moins sonore pour les riverains.

Une salle **Multi-Activités** pour tous !

Objectifs : remplacer la salle « Bords Adour » et mettre à disposition des Aureilhanais une salle des fêtes qui réponde aux nouveaux usages de notre temps.

Modulaire et dotée de cuisines, cette nouvelle salle à usage convivial et festif permettra de se retrouver pour de grandes occasions et de partager de bons moments. La Municipalité tient ses engagements de mandat en créant ce nouvel espace de convivialité, qui sera également équipé de panneaux solaires pour répondre aux enjeux environnementaux. La première phase de travaux avec opération de désamiantage du local actuel va débuter prochainement.

Coût : 619 200 € (répartis sur 2022 et 2023).

Le bâtiment actuel Terrain et bâtiment acquis en 2021
Coût : 40 000 €



Plan 3D du futur bâtiment



Zoom sur... l'association ASCA Fond et Grand Fond

Depuis 1984, l'ASCA Fond et Grand Fond attire des coureurs et sportifs de tous âges grâce aux événements qu'elle organise. Elle propose des sorties hebdomadaires de course et marche en soirée à ses adhérents.

Depuis le commencement, l'association ASCA Fond et Grand Fond s'attache à promouvoir la pratique et le développement de l'athlétisme dans la Ville. Elle compte aujourd'hui 48 adhérents bénévoles. En 1993, elle organise le premier relais-rencontre inter-Aureilhan avec la Ville d'Aureilhan située dans les Landes. En 1984, Serge JOUAVILLE, alors Conseiller Municipal de la Ville, crée le Marathon d'Aureilhan. Le Tour de Bigorre Pédestre verra le jour cinq ans plus tard, en 1989. En 1990, l'ancienne section de l'Amicale Sportive et Culturelle d'Aureilhan (ASCA) Athlétisme fondée par l'instituteur René LARRIEU, inspire un collectif et renaît sous le nom d'ASCA Fond et Grand Fond. Serge ASTUGUEVIEILLE - figure emblématique des courses aureilhanaises durant 38 ans - a repris l'association de 1993 à 2021. Il vient de passer récemment le flambeau à deux co-Présidents : Colette BOUCHERLE et Gérard COURADE.

Les parcours annuels

- La Corrida Lous Berretès - marche et course le 24 décembre prochain. Cette course fut organisée pour la première fois par Robert RUEDA, alors Maire-Adjoint, en 1989.
- Les 10 km d'Aureilhan - parcours nature / trail (avril 2023)



Photographies : adhérents de l'ASCA lors de courses.



Les événements

- Octobre Rose - 3 marches et 1 course : dimanche 9 octobre 2022, en savoir + p. 27 et 28
- Le Téléthon en décembre prochain
- 2 vide-greniers annuels



Portrait chinois

« L'ASCA Fond et Grand Fond, c'est avant tout l'esprit de groupe »

Gérard COURADE et Colette BOUCHERLE, Co-Présidents de l'association

Si l'ASCA Fond et Grand Fond était :

- **Un élément ?** Elle serait la terre, représentée par la nature dans sa globalité et le goût de la marche et course en montagne ou en forêt.
- **Un groupe de musique ?** Un orchestre entraînant qui donne envie d'arpenter les environs pour partager un moment de festivité.
- **Un credo ?** Donne-toi avec ou sans l'esprit de compétition, viens te dépasser ou simplement t'amuser.

Si vous souhaitez proposer vos idées, participer ou adhérer à l'association :

06 58 70 06 82 - 06 78 47 64 38
asca-658@hotmail.fr

Mairie d'Aureilhan - ASCA Fond et Grand Fond
Place François Mitterrand - 65800 Aureilhan

UNE TÊTE DANS LES CHOUX ET DES PISSE PETIT

Si sous le pont Mirabeau coule la Seine, à Aureilhan coule l'Adour. Mais elle n'est pas la seule. C'est fou, ce qui peut couler à Aureilhan : l'Ousse bien sûr, mais aussi l'Alaric, le Chouricou, l'Arribau, le canal du Moulin, l'Ailhet, sans parler de tous ces petits rus qui lézardent dans les fossés... Commençons par le plus emblématique de nos cours d'eau : l'Adour bien sûr, qui fait gronder ses flots le long du Caminadour. Si l'église est devenue le plus grand symbole d'Aureilhan, elle le doit à l'Adour.

Nous sommes au V^{ème} siècle et les « barbares », les Goths ariens, envahissent une bonne partie de la France et la Bigorre en particulier. Comme leurs prédécesseurs les Romains, ils avaient, pour convertir les populations à leurs propres croyances, des méthodes aussi raffinées que définitives. Gérin, chrétien influent de son état, a refusé de se soumettre à la nouvelle autorité imposée. Illico, les soldats germains l'ont amené sur ce qui est l'actuel pont de la Marne à Tarbes, qui n'existait pas à l'époque, mais bon, c'est la légende après tout, pour l'y décapiter sans autre forme de procès et à titre d'exemple édifiant. La tête a volé par-dessus le parapet et a plouffé dans l'Adour où elle a été emportée. Un peu plus en aval, sur le territoire d'Aureilhan, une jeune fille aveugle lavait ses choux à tâtons. Elle a pris une forme ronde dans ses blanches menottes qu'elle a commencé à laver. Et, miracle, elle a aussitôt retrouvé la vue après avoir palpé le chef de Gérin. Et c'est ainsi que le martyr, sanctifié par sa torture, est devenu le saint patron du village d'Aureilhan. Un vitrail dans l'église relate cette légende. Il n'a pas perdu la tête pour rien...

L'ALARIC

Tiens, revoilà les « barbares » ! Ce canal de délestage de l'Adour, long de 74 km, va, pour ce qui concerne la partie haut-pyrénéenne, de Pouzac à Labatut-Rivière, en passant par Aureilhan, côté Est. Tout le monde ou presque connaît l'Alaric, avec notamment les nouveaux aménagements du Bois d'Aureilhan. Un endroit charmant, où les familles aiment à se retrouver. Alaric, vous avez dit Alaric ? Drôle de nom, pas très bigourdan de surcroît... Les barbares qui avaient décapité ce pauvre Gérin, n'étaient pas barbares tous les jours : Alaric est le nom d'un roi wisigoth, qui a régné sur le Sud-Ouest de 484 à 507, en établissant sa capitale à « Tolosa ». Pas la peine de traduire. C'est à ce roi que l'on

doit le début de cet aménagement, déjà très ambitieux pour l'époque. Et bien remanié par la suite, nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement sur Facebook.

L'OUSSE

C'est un petit ruisseau, affluent droit de l'Alaric, qui court sur 12 km. Il prend sa source sur la Commune d'Angos, un peu plus haut. Il rejoint l'Alaric à Orleix. Autrefois, le goujon y régnait en maître... Son nom renvoie à l'ours, animal emblématique des Pyrénées.

LE CANAL DU MOULIN

Impossible de le rater celui-là. Il passe sous le grand moulin, tout à côté de l'église. Et il serpente largement dans Aureilhan.

L'AILHET

Aïe, aïe, aïe, Ailhet : suite à la dernière crue de l'Adour en décembre 2021, la bonde était bouchée par des tonnes de galets en aval de Sixte-Vignon sur le Caminadour et l'Ailhet ; petit canal dérivatif de l'Adour, qui irrigue en temps normal Bours en particulier. Suite à une intervention du Syndicat d'irrigation de l'Ailhet en juillet 2022, l'eau du canal coule à nouveau après un élargissement et un nettoyage de son passage.

LE CHOURICOU ET L'ARRIBAU

Nos grands-mères et grands-pères les appelaient à l'époque, en patois, des « picharrots », autrement dit des « pisse petit ». C'est vrai qu'ils sont petits. Et alors ? Ils n'en font pas moins partie de notre patrimoine fluvial. Sous le pont du Moulin... coulent l'Adour et les picharrots !

LE HOUNTANIOU

Littéralement en patois, la petite fontaine, à l'Est de l'Ailhet. Hélas de nos jours, il ne coule plus.

Été 2022 : les Services Techniques de la Ville ont procédé à la peinture des ponts des cours d'eau et à la pose de panneaux de signalisation, ayant pour but la valorisation du patrimoine aureilhannais.



LA MAJORITÉ Aureilhan, Unis dans l'Action

PROGRÈS SOCIAL ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ANIMENT NOTRE ÉQUIPE

Le groupe majoritaire du Conseil municipal est constitué par des femmes et des hommes qui vous ressemblent. De sensibilités socialiste, communiste ou écologiste, ils sont encartés ou bien membres de la société civile. Ici, l'infirmière a plaisir à travailler avec l'enseignante, le retraité avec le jeune actif, la secrétaire avec l'ingénieur, ... Notre groupe est à l'image de la ville et de ses forces vives : intergénérationnel, divers dans la représentation des métiers et des quartiers. Ce groupe pluriel, uni par des convictions sociales, écologiques et humanistes fortes, est fédéré par une formidable envie d'agir pour les Aureilhanaises et les Aureilhanais de toutes les conditions.

Nous sommes et resterons toujours attachés aux services publics, le patrimoine commun. En matière d'éducation, de santé, de prévention et de sécurité, de mobilité, de culture, notre équipe agit pour faire vivre les services publics de proximité (Centre de Santé municipal créé en 2020, Poste de police municipale et France Services en 2022) et à les défendre lorsque ceux-ci sont injustement menacés.

A ce titre, au mois de juin dernier, une partie des Français a envoyé un message clair au Président de la République. L'absence de majorité absolue pour le parti prési-

dentiel à l'Assemblée Nationale a démontré qu'une partie des électeurs reste, sans ambiguïté, attachée aux valeurs de solidarité, d'écologie et de justice sociale. Ici, à Aureilhan, les résultats des élections législatives du mois de juin ont montré, qu'une fois de plus, la Gauche est majoritaire dans notre Commune. Cela témoigne de convictions partagées avec et par l'équipe municipale, notamment celle de la mission fondamentale des services publics et l'importance de leur organisation. Prenons un exemple simple : celui de l'**Hôpital unique** TARBES - LOURDES à construire à LANNE, entre TARBES et LOURDES. Depuis des années, nous dénonçons ce projet complètement déconnecté des besoins des populations -comme si rien n'avait été appris lors de la COVID-, ce projet contraire à toutes les lois vertueuses en termes d'aménagement du territoire et de transition écologique ! **Aberration sanitaire et sociale** puisqu'il est prévu de supprimer les hôpitaux de TARBES et LOURDES avec pour conséquence plus de temps de transport pour les urgences, les patients, les soignants, les agents et les visiteurs de l'hôpital. **Aberration écologique** avec la construction d'un complexe bâti à la campagne qui entraînera une artificialisation significative

des sols, multipliera les mobilités avec un bilan carbone très défavorable. **Aberration économique** puisque nombre de coûts ne sont pas connus et/ou arrêtés, notamment ceux relatifs aux réseaux (gaz, électricité, eau, assainissement) et aux dessertes routières... Nous ne voulons pas de ce genre de projet mettant à mal la santé, l'environnement et les finances de nos collectivités territoriales. Et nous n'évoquons pas le devenir des deux friches hospitalières et les possibles conséquences néfastes pour tout le département quant au droit à développer dans le cadre du « Zéro Artificialisation nette » ...

Nos décisions sont souvent le fruit de longues réflexions, menées collectivement, toujours guidées par notre attachement au progrès social et environnemental. Nous continuerons à agir en ce sens. Les élus du groupe majoritaire vous souhaitent une belle et douce rentrée.

Christian ZYTYNSKI,
Parti Socialiste
Daniel LARRÉGOLA,
Parti Communiste
Emilie MANESCAU,
Europe Écologie Les Verts

 Suivez nous sur notre page facebook Aureilhan, Unis dans l'Action

L'OPPOSITION Aureilhan Alternance

Tout d'abord, nous souhaitons à nos concitoyens une bonne rentrée tant scolaire que professionnelle, après un été marqué par une chaleur inhabituelle. A nouveau, nos sapeurs-pompiers ont fait preuve de courage et de dévouement : honte à celles et ceux qui les agressent lors de manifestations.

Chaleur et pics de température observés lors des séances de notre assemblée nationale avec cris et

vociférations : triste spectacle de la vie démocratique, éloignant encore plus électrices et électeurs des urnes en période électorale. Heureusement, pour la bonne gestion de notre commune, les débats sont plus sereins ce qui nous a fait adopter des propositions de la majorité municipale, non sans questions et interrogations.

Oui, nous avons voté l'extinction de l'éclairage public entraînant une économie d'environ 40% la

facture liée à cet éclairage.

Oui, nous avons voté pour la création d'une salle multi-activités, d'un coût de plus de 600 000 euros. Cet espace manque sur Aureilhan, et ce projet était déjà inscrit dans le programme de J.M LACABANNE en 1995.

Voilà la position des élus d'Aureilhan : digne, travailleuse et impliquée.

André BOYRIE,
Myriam LAGARDE,
Jean CORNET.

Octobre rose

SE BOUGER POUR LA BONNE CAUSE



Les « Rand'Aureilhan en Rose » (anciennement Randonnées en Rose) vont mobiliser Aureilhan et au-delà, comme lors des deux premières éditions en 2019 et 2021.

Vous aussi, vous êtes cordialement invité(e) à participer à aider la recherche contre le cancer du sein !

Dimanche 9 octobre 2022 dès 9h30, que vous soyez une femme ou un homme, quel que soit votre âge, vous serez bienvenu pour venir marcher ou courir, vêtu de votre tee-shirt rose (offert).

Des parcours de 3, 6, ou bien 10 km vous attendent au départ du Centre Jean Jaurès. Tarif d'entrée : 5€.

Cet évènement est organisé en partenariat avec La Ligue contre le cancer, l'ASCA Fond et Grand Fond et la Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan.

Cimetières zéro phyto

VERS UN ENTRETIEN PLUS ÉCOLOGIQUE



Prévue par la loi n° 2014-110 du 6 février 2014, l'interdiction des produits phytosanitaires s'élargit progressivement. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette interdiction s'appliquait « pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». Depuis le 1^{er} juillet 2022, les cimetières sont également concernés. Pour continuer à entretenir ces espaces, la Ville effectue notamment un désherbage manuel ou thermique. Afin de limiter la pousse de mauvaises herbes, les allées de graviers du Cimetière du Montagna (cimetière Nord) seront engazonnées après la Toussaint. En 2023, ce sera au tour du Cimetière Saint Gérin (cimetière de l'Eglise) de voir ses allées engazonnées.

Dans ma Ville

SALON DE L'EMPLOI

LE 18 OCTOBRE A AUREILHAN



Vous êtes demandeur d'emploi et vous cherchez un emploi sur le secteur de Tarbes et d'Aureilhan ? Le mardi 18 octobre de 09h00 à 13h00, au Centre Jean Jaurès, venez échanger au Salon de l'emploi avec une trentaine d'entreprises du secteur d'Aureilhan et du quartier de l'Arsenal à Tarbes. **Renseignez-vous auprès de votre Pôle Emploi**, car des actions spécifiques sont mises en place dans certains quartiers, comme au quartier des Cèdres par exemple (aide à l'élaboration du CV, préparation à l'entretien format Job dating..). Pour bien préparer ce rendez-vous, n'oubliez pas votre CV ainsi que de quoi noter !

Démocratie locale

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ

LE 3 JUIN 2022

- De signer l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLA ;
- De signer la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat ;

LE 28 JUIN 2022

- D'adopter un plan d'actions de maîtrise et de gestion de l'énergie sur la Commune d'Aureilhan ;
- D'éteindre l'éclairage public la nuit, de 23h00 à 6h00, sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Aureilhan, à partir du 11 juillet 2022 ;

LE 18 JUILLET 2022

- D'attribuer les marchés de travaux relatifs à la construction de la salle multi-activités ;
- De remplacer les dernières lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public par des lampes à Led.



BON A SAVOIR

Les réunions du Conseil Municipal sont diffusées en direct sur la page facebook officielle de la Mairie.

Pour connaître leur date, consultez régulièrement les agendas de la page Facebook ou le site internet de la Ville.



Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : ville-aureilhan.fr
> dans « Mairie »
> rubrique « comptes-rendus »

OCTOBRE ROSE - 3^{ème} édition

RAND' AUREILHAN EN ROSE



Centre Jean Jaurès,
rue Jules Ferry

Course 6km - 9h30
Rando 10km - 9h45
Rando 6km - 10h00
Rando 3km - 10h15
(pas de chrono)

Dimanche 9 octobre

Départs **2022**
à partir de 9h30



INSCRIPTIONS EN
LIGNE OU EN
FORMAT PAPIER

*Ouvert à toutes
et à tous !*

